

SÉCURI'TRAM

le petit manuel du tram sans drame



Le Tram
ANNEMASSE - GENÈVE



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Avec le tram, une nouvelle signalisation



Signale à l'utilisateur de la route qu'il entre dans une zone de rencontre. Les piétons peuvent circuler sur la route et la plateforme du tram. Le tram reste néanmoins prioritaire.



Attention, passage d'une voie de tram. Panneau d'alerte signalant en amont la proximité des voies de tram.



Indication d'une traversée de tramway placée aux intersections avec la voie du tram.



Un tram peut en cacher un autre

Le tramway circule en double voie. Au niveau des stations, il est vivement recommandé de ne pas traverser devant une rame à l'arrêt, mais d'attendre qu'elle reparte et de s'assurer qu'aucune autre n'arrive.



44 mètres de long 2,30 mètres de large — 57 tonnes à vide 84 tonnes en pleine charge

Le tram est silencieux, faites attention!

À chacun sa route!

Le tram circule en « site propre ». Il est formellement interdit de circuler ou de stationner sur la plateforme. Cet espace de circulation lui est exclusivement réservé.

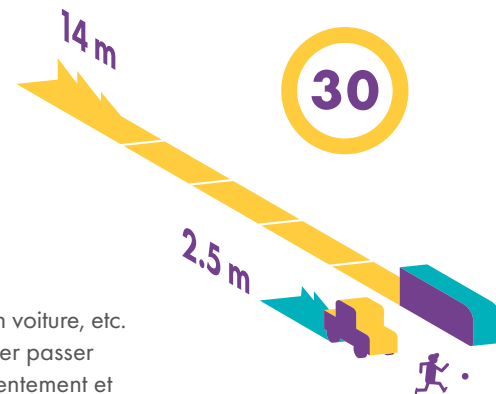
PIÉTONS : empruntez les passages aménagés.

VÉLOS ET TROTTINETTES : empruntez les passages aménagés, les trottoirs sont interdits. Faites attention aux rails, vos roues peuvent s'y coincer et ils peuvent être glissants en cas de pluie!

VOITURE : règlementé à 30km/h tout le long du parcours du tram, restez vigilants aux autres usagers (vélos par exemple). Sur des distances très courtes et à quelques rares endroits, le tramway partage sa voie de circulation avec tout type de véhicule. Attention où vous vous arrêtez.

Le tram a toujours la priorité!

À pied, à vélo, à moto, en voiture, etc. vous devez toujours laisser passer le tram. Le tram s'arrête lentement et ne peut dévier de sa trajectoire, c'est pour cela qu'il est prioritaire.



Comparaison des distances de freinage tram-voiture : à 30 km/h - 2.5 m en voiture, 14 m en tram.



Un conseil mobilité ?

Rendez-vous à la Maison de la Mobilité où un conseiller pourra vous orienter et vous renseigner sur vos trajets.

Maison de la Mobilité et du Tourisme
2 Place de la Gare, 74100 Annemasse

N° vert 0800 00 19 53
(appel gratuit depuis un poste fixe et un téléphone mobile)

www.tac-mobilites.fr



Téléchargez l'appli TAC Mobilités sur votre smartphone, votre ordinateur d'itinéraire pour vous guider, préparer votre voyage et acheter votre titre en ligne (tickets Tout Annemasse).

